

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 202 Subvention (4.000 euros) à l'association le 4 Paris Art (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association le 4 Paris Art (4^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association le 4 Paris Art, 36, rue du Temple 75004 Paris au titre de ses activités 2016. 6642 ; 2016_01730.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 4.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

